

PROCURATION

SCRUTIN ENSCM DU JEUDI 29 JANVIER 2026

CA – CS – CEVE

Article D719-17 du code de l'éducation

Le mandant (personne qui donne procuration au mandataire) complète le document, le signe et le renvoie accompagné de la copie d'une pièce d'identité à l'adresse «selections.enscm@enscm.fr» ou le remet en main propre au service ressources humaines. La décision électorale du 17/12/2025 déposée sur le site internet de l'ENSCM a fixé du mercredi 7 janvier 2026 9h jusqu'au mercredi 28 janvier 2026 17h00 la période de retour des procurations.

Le mandataire peut remettre le jour du scrutin au bureau de vote une procuration complétée et signée par le mandant accompagnée de la copie d'une pièce d'identité du mandant.

Je soussigné(e) (NOM Prénom du mandant) :
régulièrement inscrit sur les listes électorales

bureau de vote :(Jeanbrau ou ICSM)

collège des usagers du conseil d'administration

collègedu Conseil des Etudes et de la Vie Etudiante

donne procuration pour voter en mes lieux et place pour l'élection des représentants des personnels aux trois conseils de l'ENSCM lors du scrutin du jeudi 29 janvier 2026.

à

(NOM Prénom du mandataire) :

qui relève du même bureau de vote et du même collège que moi.

**Le mandataire doit être inscrit sur la même liste électorale que le mandant.
Nul ne peut être porteur de plus de deux mandats pour un même collège électoral.
Le mandataire signe deux fois la liste d'émargement, en regard de son nom et en regard du nom du mandant.**

Fait à , le
Signature du mandant